



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT L-PPU-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT L-PPU-13 ÉDICTANT UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME POUR LE CENTRE- VILLE DE LAVAL

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté à sa séance du 5 décembre 2023 le projet de Règlement numéro L-PPU-15 modifiant le Règlement numéro L-PPU-13 édictant un programme particulier d'urbanisme pour le centre-ville de Laval afin de modifier le plan du tracé projeté des voies de circulation et le plan des espaces verts et publics existants et proposés et d'apporter une précision au mécanisme de cession des emprises des voies de circulation projetées;

QUE l'objet de ce projet de règlement est :

- de modifier, retirer ou déplacer certains tronçons de voies projetées présents sur le plan du tracé projeté des voies de circulation afin d'ajuster le plan à l'évolution de certains projets privés et publics, et de corriger certaines coquilles;
- de modifier, retirer ou déplacer certains espaces verts et publics présents sur le plan des espaces verts et publics existants et proposés afin d'ajuster le plan à l'évolution de certains projets privés et publics, et de corriger certaines coquilles;
- de modifier le libellé d'une phrase relative au mécanisme de cession des emprises des voies de circulation projetées afin de clarifier le type d'études permettant d'apporter des ajustements sur le plan du tracé projeté des voies de circulation;
- d'ajuster les autres plans, figures et vignettes du programme particulier d'urbanisme centre-ville afin de refléter les modifications apportées sur le plan des espaces verts et publics existants et proposés et sur le plan du tracé projeté des voies de circulation.

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une assemblée publique de consultation **en mode présentiel en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval et en mode virtuel, par voie de visioconférence Teams, et ce, le 8 janvier 2024 à compter de 19 h 00.**

QUE pour participer à l'assemblée publique de consultation en mode virtuel, vous devez obligatoirement vous inscrire en transmettant une demande à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca avant le 8 janvier 2024, en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 8 janvier 2024 avant 12 h 00;

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de l'adoption ou de l'entrée en vigueur d'un tel règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

QUE suite à cette assemblée publique de consultation, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de règlement peut le faire par écrit à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du **9 janvier au 23 janvier 2024** en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement visé par le commentaire et son nom:

**Service de l'urbanisme
À l'attention de madame Julie Côté
1333, boulevard Chomedey, bureau 701
C.P. 422
Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4**

QUE tout commentaire reçu à la suite de cette consultation écrite a un caractère public et pourra être consulté à l'adresse Internet suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>. Toute personne qui désire transmettre un commentaire doit donc éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels;

QU'une copie du projet de règlement peut être consultée à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca ou en personne, à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h à 16h30 :

**Service du greffe
À l'attention de la greffière
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4^e étage)
Laval (Québec) H7T 2Z5**

***Veuillez noter que nos bureaux seront fermés du 22 décembre 2023 (à partir de 12h00) au 2 janvier 2024 inclusivement**

QU'une copie de ce projet de règlement peut également être consultée directement sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>.

DONNÉ À LAVAL
Ce 11 décembre 2023

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim